Anact Aract

LE RÉSEAU

11 juillet 2019

Ce webinaire va commencer dans quelques instants

Merci de patienter

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Anact Aract

LE RÉSEAU

Aract

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Anact Aract

LE RÉSEAU

11 juillet 2019

CSE : Quels enjeux de négociation ?

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Anact Aract

LE RÉSEAU

Aract

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les intervenants

Charline Leplat
Chargée de mission régionale
Dialogue Social
Direccte PACA

Brigitte Cavallaro
Directrice générale
Mission locale Marseille

Yves-Michel Nalbandian
Délégué régional
Aract Paca

Témoignage : La Mission Locale de Marseille

Eléments de présentation :

- Objet : insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans
- Mission : Accompagnement vers et dans l'emploi avec mobilisation des leviers suivants : formation (hard skills), gestion des freins périphériques (soft skills, mobilité…).
- Territoire : Marseille, Septèmes, Allauch, Plan de Cuques, Le Rove
- Partenaires : 2500 entreprises
- Organisation : établissement unique (6 sites et le siège)
- 210 collaborateurs

Programme du webinaire

1. Pourquoi négocier un accord CSE ?
2. Comment négocier un accord CSE ?
3. Sur quels thèmes négocier ?
4. Témoignage : la Mission Locale de Marseille

Témoignage : La Mission Locale de Marseille

- Le contexte de la négociation
- Les points clés de l'accord CSE
- Quel fonctionnement aujourd'hui ?

Pourquoi négocier un accord CSE ?

- **Ce que dit la loi** : une nouvelle instance obligatoire **unique** pour toutes les entreprises d'au moins 11 salariés, un **socle uniforme** posé par le code du travail
- **Ce que permet la négociation d'un accord CSE :**
  - Un CSE « à la carte », **adapté aux spécificités** et aux besoins de l'entreprise et de ses acteurs
  - Un enjeu de **santé et sécurité au travail**
  - Un CSE, nouvel **acteur de la négociation d'entreprise**

Comment négocier un accord CSE ?

- Une négociation « **anticipatrice** » en amont des élections professionnelles
- Un accord d'entreprise « **majoritaire** » **:** signé par les organisations syndicales représentatives ayant recueilli plus de 50% des suffrages exprimés. A défaut de délégué syndical, par la majorité des titulaires CSE
- Un accord d'entreprise qui ne se confond pas **avec le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP)** ou **le Règlement Intérieur (RI) du CSE.**

Sur quels thèmes négocier un accord CSE ?

- « **Tryptique** » du code du travail par thème : ordre public / champ de la négociation / dispositions supplétives… ou pas

- De nombreux thèmes négociables et en particulier :
  1. Le **périmètre** du CSE
  2. Les **représentants de proximité**
  3. La **Commission Santé Sécurité Conditions de Travail** (CSSCT)
  4. Les **moyens**
  5. Le **fonctionnement** et les **attributions**

1 – Négocier sur le périmètre du CSE

Les établissements distincts : un accord sur le nombre et le périmètre

- Le but ? Eviter une centralisation excessive
- Comment ? Désormais **hors PAP** / latitude des négociateurs pour la détermination des établissements distincts (pas de définition légale)
- Conséquence ? Un CSE central et des CSE d'établissements

2 – Négocier sur les représentants de proximité

- Une **faculté** de mise en place, notamment en cas d'établissements distincts

- Une **latitude donnée à l'accord d'entreprise** en vue d'un fonctionnement adapté aux besoins identifiés de l'entreprise :
  - **Nombre et modalités de désignation**
  - **Moyens et attributions « notamment en matière de santé et sécurité » :** heures de délégation, réunions, formation, moyens matériels…

3 – Négocier sur la CSSCT

- Une **mise en place obligatoire dans certains cas** : entreprises ou établissements d'au moins 300 salariés ou établissements « à risques » / une mise en place « **volontaire** » **par accord**

- Un **fonctionnement** nécessitant un accord d'entreprise :
  - **un cadre légal « minimaliste » :** 3 membres, présidence par l'employeur, missions que lui délègue le CSE
  - **un cadre conventionnel « impératif » :** attributions et moyens de la CSSCT (nombre de réunions, heures de délégation, formation spécifique aux risques de l'entreprise, étendue de la délégation « santé sécurité » du CSE…)

4 – Négocier sur les moyens du CSE

- Le nombre de **sièges (titulaires et suppléants)** : à la hausse ou à la baisse mais dans le respect du volume **global** des heures de délégation
- Le volume des **heures de délégation**
- La **durée** du mandat : de 2 à 4 ans
- Le **nombre** de mandats successifs : limité à 3 sauf si accord (entreprises de 50 à 300 salariés)
- Le budget de **fonctionnement** du CSE et le budget des **activités sociales et culturelles**
- Les **expertises** : nombre, modalité de financement et délais…

5 – Négocier sur le fonctionnement et les attributions du CSE

- La participation des **membres suppléants** aux réunions
- Le **nombre de réunions** : 6 minimum par an dont au moins 4 réunions portant en tout ou partie sur la santé et sécurité
- Le **contenu** des consultations **récurrentes et ponctuelles**
- Les **délais** dans lesquels les avis du comité sont rendus
- La mise en place de **commissions supplémentaires** : égalité professionnelle, formation professionnelle

En résumé…

- Négocier et conclure un accord sur le CSE permet d'adapter l'instance représentative aux spécificités de l'entreprise
- Ce qui n'a pas été négocié, ne pourra pas être introduit dans le Protocole d'Accord Préélectoral (PAP) ou dans le Règlement Intérieur (RI)
- Si le CSE a déjà été mis en place, il n'est pas nécessaire d'attendre l'échéance du mandat pour engager une négociation
- Une négociation ou un avenant est toujours possible en cours d'exercice du CSE, même après le 31 décembre 2019

Questions – Réponses

Merci pour votre attention

Pour vous aider

- Dossier CSE DGT : 100 questions-réponses pour les acteurs de la vie de l'entreprise
  - https://travail-emploi.gouv.fr/demarches-ressources-documentaires/documentation-et-publications-officielles/guides/QR-CSE
- Dossier CSE Direccte Paca
  - http://paca.direccte.gouv.fr/Le-fonctionnement-du-Comite-Social-et-Economique
- Dossier CSE Anact.fr
  - https://www.anact.fr/mots-cles/comite-social-et-economique-cse
- Motion design Direccte Paca- Aract Paca
  - http://www.actmediterranee.fr/comitesocialeconomique/

Pour en savoir plus …

Aract Paca

EUROPARC de Pichaury - Bat. C1

1330, rue Guillibert de la Lauzière

13856 Aix en Provence cedex 3

Tél. : 04 42 90 30 20

DIRECCTE Paca

Charline Leplat

Chargée de mission régionale Dialogue Social

CS10009-23-25 rue Borde

13285 Marseille Cedex 08

Quelques sites de référence :

- https://travail-emploi.gouv.fr
- www.paca.direccte.gouv.fr
- http://www.anact.fr
- http://www.actmediterranee.fr
- http://www.inrs.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DU TRAVAIL

Anact Aract
LE RÉSEAU

Aract
Provence-Alpes-Côte d'Azur